

**AR Prefecture**

047-214700213-20230413-11DEL2023-DE  
Reçu le 17/04/2023

**COMMUNE de BARBASTE**

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Présents :12  
Excusés :4  
Absentes :3  
POUR :16

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS  
LE 13 AVRIL à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,  
dûment convoqué le 05/04/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,  
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

**Présents :**

Madame TONIN Valérie, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

**Excusés :**

Madame BEJNA Véronique (pouvoir à Madame BONA Aurélia)  
Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Monsieur ALMEIDA Filipe),  
Monsieur PAYEN David (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel),  
Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette).

**Absentes :**

Madame NORMANT Ludivine,  
Madame FONT Marine,  
Madame DUCOUSSO Isabelle.

**Secrétaire de séance :** Madame KALB Marjorie.

**DEL : 11/2023**

**Objet : Créances admises en non-valeurs et créances éteintes  
Budget Commune**

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante qu'elle a été saisie le 17/03/2023 par Monsieur le Comptable Public pour :

- des produits irrécouvrables pour les années 2011 à 2021 après des poursuites demeurées sans effet d'un montant de 3 432€45 ;

- des produits irrécouvrables pour les années 2016 à 2022 en raison de situations de surendettement pour un montant de 1 493€10 .

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,  
le Conseil Municipal

**DECIDE :**

► des créances admises en non-valeurs (c/6541) des titres figurant sur la liste présentée par le Comptable Public pour un montant de 3 432€45.

► des créances éteintes (c/6542) des titres figurant sur la liste présentée par le Comptable Public pour un montant de 1 493€10.

La Secrétaire de séance, Marjorie KALB



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme